

Réaliser son plan de fumure prévisionnel en viticulture

Cette lettre d'information est destinée à vous accompagner dans la réalisation du plan prévisionnel de fumure (PPF) azoté pour les parcelles en vignes.

Qui est concerné ?

Le plan de fumure prévisionnel (ou PPF) est un document obligatoire pour toutes les exploitations ayant des parcelles situées en zone vulnérable.

Comment savoir si j'ai une parcelle en zone vulnérable ?

Menu Mon exploitation > Parcelle



Cliquez sur « Carte » pour accéder à votre cartographie parcellaire. Dans cet espace, vous pouvez ajouter une couche depuis le catalogue des données disponibles.



Fil' infos n° 88 Plan de fumure sur vignes Février 2021

- ❶ Cliquez sur « Ajouter une couche »,
- ❷ Dans la fenêtre qui s'ouvre, choisissez « Directive Nitrates » puis sélectionnez la carte « Zone vulnérable ».
- ❸ Cliquez ensuite sur ajouter 1 élément, vous pourrez ainsi localiser vos parcelles par rapport à ce zonage.

De quoi s'agit-il ?

Ce document doit être réalisé pour toutes les parcelles concernées. Il se compose de deux parties :

- Le calcul de la dose théorique à apporter pour la culture
- La prévision des apports azotés minéraux et organiques pour la campagne à venir permettant de répondre aux besoins de la culture.

Il doit être établi avant le 1^{er} apport d'azote minéral ou au plus tard à la date d'ouverture du bilan (février pour la vigne).

Etape 1 : Les préalables

Avant de commencer votre plan de fumure prévisionnel sur vos parcelles de vignes pour 2021, assurez-vous que les éléments suivants sont bien enregistrés dans votre dossier MesParcelles.

- La culture en place, ainsi que le précédent cultural, pour la campagne 2021**

Menu Mon exploitation > Parcelle



Dans le tableau des parcelles, vous pouvez accéder à la fiche parcellaire en cliquant sur le crayon en bout de ligne.

Vous pouvez ainsi compléter si nécessaire la culture en place et le précédent cultural.

Activer la copie de toutes les informations de cette parcelle au passage de campagne 2022:

Activer la recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose N au passage de campagne:

Si ce n'est déjà fait, cochez ces 2 cases ci-dessus :



- La première permet la reprise de la culture de vigne pour la prochaine campagne
- La seconde active la reprise du calcul des besoins azotés pour la prochaine campagne.

Vous gagnerez ainsi du temps l'année prochaine !

13 parcelles ~ 4.25 ha										Saisie groupée
N° lot	N° parcelle	Nom parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée	Saisie groupée
14	16	LES LONGERIES	MARSANNAY-LA-C...	vigne vinifère	vigne vinifère		Chardonnay	0.07	0.07	<input checked="" type="checkbox"/>
17	20	CS_CHAMBOILLE	CHAMBOILLE-MUSI...	vigne vinifère	vigne vinifère		Chardonnay	0.13	0.13	<input checked="" type="checkbox"/>
17	58	CS_CHAMBOILLE	CHAMBOILLE-MUSI...	vigne vinifère	vigne vinifère		Chardonnay	0.42	0.42	<input checked="" type="checkbox"/>
20	25	LES CORBEAUX	GEVREY-CHAMBE...	vigne vinifère	vigne vinifère		Pinot Noir 115	0.46	0.46	<input checked="" type="checkbox"/>

 En cochant plusieurs parcelles vous pouvez activer la saisie groupée. En quelques clics seulement vous pourrez ainsi renseigner toutes ces données sur plusieurs parcelles en même temps !

Les types de sol et leur profondeur,

Menu Mon exploitation > Type de sol



Dans le tableau, vous pouvez renseigner le type de sol et la profondeur en cliquant sur le crayon en bout de ligne.



Une fois le premier type de sol validé, en cliquant sur ce bouton vous pourrez affecter ce même type de sol à d'autres parcelles.

Etape 2 : Paramétrer vos engrais

Fil' infos n° 88 Plan de fumure sur vignes Février 2021

Les fertilisants ont été classés en trois types :

➤ Fertilisants de type I (ou engrais organiques)

Ce sont les amendements organiques (compost ou fumier) ou engrais organiques avec un rapport C/N élevé (communément supérieur à 8), ayant pour objectif de stabiliser ou relever le taux d'humus. On retrouve dans cette classe des spécialités comme Alp'Humus, Humux 100, Orgaveg, Vegerod, Vegethumus, OviBio 3-2-7...

➤ Fertilisants de type II (ou engrais organo-minéraux)

Ce sont les fertilisants azotés à C/N inférieurs à 8 comme les engrais organiques et organo-minéraux utilisés pour stimuler la vie microbienne du sol et alimenter directement la vigne. On retrouve dans cette classe des spécialités comme Bioca6, Orga 6, OviBio 4-3-12.

➤ Fertilisants de type III (ou engrais minéraux)

Ce sont les fertilisants azotés minéraux de synthèse (N seul ou complémenté par P,K,Mg).

Pour créer un engrais minéral de type III

Menu Mon exploitation > Fertilisant minéral et amendement

Cliquez sur « Ajouter un intrant ».

❶ Engrais du référentiel : si vous ne trouvez pas votre engrais dans la liste proposée, sélectionnez dans le menu un engrais liquide pour créer un autre liquide ou un engrais solide pour créer un autre solide.

❷ Engrais personnalisé : renseignez ici le nom de votre engrais.

❸ Composition : indiquez les valeurs fertilisantes de votre engrais (soyez vigilant sur l'unité).

Engrais du référentiel:	Solution Liquide N 13-44P (l)	1
Engrais personnalisé:	ENGRAIS VIGNE	2
Azote total:	0	%
Phosphore total (P2O5):	12	%
Potassium total (K2O):	42	% 3
Calcium total (CaO):	0	%
Magnésium (MgO):	0	%
Azote ammoniacal:	0	%
Bore (B):	0	%
Azote nitrique:	0	%
Soufre (S):	0	%

Engrais du référentiel:	Vignes_Engrais organo minéral (type II) (t)	1
Engrais personnalisé:	OVIBIO 3-5-7	2
IC:	<input type="checkbox"/>	
Anti Odeur:	<input type="checkbox"/>	
Importé:	<input checked="" type="checkbox"/> 3	
Azote total:	3	%
Phosphore total:	5	%
Potassium total:	7	% 4
Azote nitrique:	0	%
Azote uréique :	0	%
Soufre (S):	0	%
C/N:	0	

Pour créer un engrais organique de type I ou un engrais organo-minéral de type II

Menu Mon exploitation > Fertilisant organique et amendement

Cliquez sur « Ajouter un intrant ».

① Engrais du référentiel : des engrais types Vignes ont été créés, choisissez dans le menu déroulant celui qui correspond à l'engrais que vous souhaitez créer « Vigne_Engrais organo minéral (type II) » ou « Vignes_Engrais organique (type III) ».

② Engrais personnalisé : renseignez ici le nom de votre engrais.

③ Importé : cochez cette case pour indiquer que cet engrais n'a pas été produit sur votre exploitation, ceci sera important au moment du calcul de votre Balance Globale Azotée (si vous êtes engagé dans une démarche de certification HVE).

④ Composition : indiquez les valeurs fertilisantes de votre engrais (soyez vigilant sur l'unité).

Etape 3 : Accéder au menu de saisie du plan de fumure prévisionnel

Menu Prévision > Dose N - Prévision

En ouvrant ce menu la première fois, si vous avez déjà enregistré des interventions de fertilisation minérale ou organique (comme un apport en novembre), vous pouvez les reporter automatiquement dans votre prévisionnel en cliquant sur « Oui » à la question posée :



Plusieurs filtres sont à votre disposition pour ne visualiser que les parcelles / cultures qui vous intéressent :

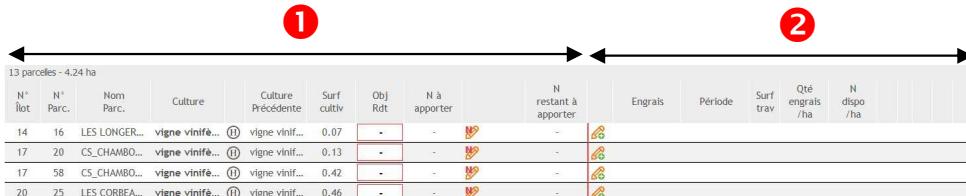
Filtres

Parcelles...	<input type="button" value="▼"/>	vigne vinifère <input type="button" value="X"/> 1	<input type="button" value="▼"/>
Types de sol...	<input type="button" value="▼"/>	Cultures précédentes...	<input type="button" value="▼"/>
Engrais...	<input type="button" value="▼"/>		
Regroupement...	<input type="button" value="▼"/>		
Prairie...	<input type="button" value="▼"/>	<input type="checkbox"/> Parcelles drainées uniquement	<input type="checkbox"/> Parcelles irriguées uniquement
<input type="button" value="Rechercher"/> 2			

① **Cultures** : vous pouvez sélectionner la culture sur laquelle vous souhaitez travailler (comme ici la vigne).

② Cliquez sur « Rechercher » pour afficher toutes vos parcelles en vigne.

L'écran se divise ensuite en deux parties :



13 parcelles - 4.24 ha

N° lot	N° Parc.	Nom Parc.	Culture	Culture Précédente	Surf cultv	Obj Rdt	N à apporter	N restant à apporter	Engrais	Période	Surf trav	Qté engrais /ha	N dispo /ha
14	16	LES LONGER...	vigne vinif...	① vigne vinif...	0.07	-	-	②	③				
17	20	CS_CHAMBO...	vigne vinif...	① vigne vinif...	0.13	-	-	②	③				
17	58	CS_CHAMBO...	vigne vinif...	① vigne vinif...	0.42	-	-	②	③				
20	25	LES CORBEA...	vigne vinif...	① vigne vinif...	0.46	-	-	②	③				

① **Bilan azoté** : cette première partie du tableau vous permet de calculer les doses d'azote à apporter par parcelle (Etape 4).

② **Prévisionnel des apports** : dans cette seconde partie du tableau vous saisissez les apports prévus pour répondre aux besoins de vos parcelles (Etape 5).

Fil' infos n° 88
Plan de fumure sur vignes
Février 2021

Etape 4 : Calculer les doses d'azote à apporter par parcelle

Les différents symboles de la partie gauche du tableau permettent d'accéder aux fonctionnalités suivantes :

	Accéder au calcul du besoin théorique d'azote
	Etendre le calcul à d'autres parcelles
	Supprimer le calcul

Quand vous cliquez sur ce bouton, vous accédez à la fenêtre suivante :

Calcul de dose N

Informations générales

N° lot : 14	N° parcelle : 16	Culture : vigne vinifère	Type de sol : Sol superficiel petites terres à cailloux
Nom : LES LONGERIOIES	Surface salsie : 0.07 Ha	CIPAN :	Profondeur : Sol superficiel (0 à 30 cm)
① Historique des interventions fertilisation 1			
Date d'ouverture du blé: <input type="button" value="15/02/2021"/>	Objectif de rendement: <input type="button" value="38"/> Hl/ha	<input type="button" value="2"/>	<input type="button" value="3"/> Valider

① En cliquant sur « Historique des interventions fertilisation », vous visualisez les apports déjà saisis sur la parcelle, notamment les apports réalisés et saisis avant votre calcul.

② Saisissez votre objectif de rendement.

③ Cliquez sur « Valider ».

Besoins

Azote absorbé ④

Type:

<input type="button" value="Autres vignes"/>	<input type="button" value="Productions liées à l'appellation Crémant de Bourgogne"/>
<input type="button" value="Vignes enherbées"/>	<input type="button" value="Vignes en manque de vigueur (carence N constatée)"/>

④ Dans le cas général, cliquez sur « Autres vignes », vous aurez alors un plafond de **30 unités d'azote efficace par an** à respecter.

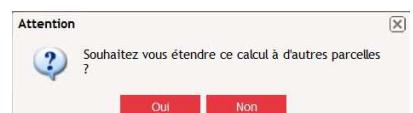
2 Dans certains cas particuliers « Production liées à l'appellation Crémant de Bourgogne », « Vignes enherbées » ou « Vignes en manque de vigueur (carence en azote constatée) », ce plafond est porté à **50 unités d'azote efficace par an (dont 30 unités en minéral maximum)**.

Pour rappel, **l'azote efficace** est égal à la somme de l'azote apporté par un fertilisant azoté sous forme minérale et de l'azote sous forme organique minéralisable pendant le temps de présence de la culture (campagne culturelle en cours).

Les coefficients retenus sont les suivants :

- ⇒ Type I : 0% d'azote efficace
- ⇒ Type II : 50% d'azote efficace
- ⇒ Type III : 100% d'azote efficace

Choisissez dans le menu selon la situation de votre parcelle, cliquez ensuite sur « Calculer » puis sur « Enregistrer ».



L'outil vous propose d'étendre le calcul que vous venez d'enregistrer à d'autres parcelles ayant les mêmes caractéristiques en terme de précédent et de type de sol. Cliquez sur « Oui » pour copier votre calcul.

Le tableau avec les parcelles concernées s'ouvre. Décochez éventuellement les parcelles qui sont dans une autre situation. Puis cliquez sur « Valider ».

Etendre le calcul de la parcelle «LES LONGEROIES - vigne vinifère» Précédent : - , CIPAN : -						
<input type="checkbox"/> Étendre le rendement à toutes les parcelles	<input type="checkbox"/> Étendre la variété à toutes les parcelles, exceptées celles ayant des interventions de semis	Ilot	Nom	N°	Surface Parcalle	Culture
		17	CS_CHAMBOLE	20	0.13 ha	vigne vinifère
		17	CS_CHAMBOLE	58	0.42 ha	vigne vinifère
		22	LES MEURGERS	27	0.75 ha	vigne vinifère

Valider **Annuler**

Vous revenez au tableau initial.

Fil' infos n° 88
Plan de fumure sur vignes
Février 2021

13 parcelles - 4.24 ha										
N° Îlot	N° Parc.	Nom Parc.	Culture	Culture Précédente	Surf cultiv	Obj Rdt	N à apporter	N restant à apporter		
14	16	LES LONGER...	vigne vinifè...	(H) vigne vinif...	0.07	38	30			
17	20	CS_CHAMBO...	vigne vinifè...	(H) vigne vinif...	0.13	38	30			
17	58	CS_CHAMBO...	vigne vinifè...	(H) vigne vinif...	0.42	38	30			
20	25	LES CORBEA...	vigne vinifè...	(H) vigne vinif...	0.46	-	-			
22	27	LES MEURGE...	vigne vinifè...	(H) vigne vinif...	0.75	38	30			

Vous avez ensuite la possibilité de modifier l'objectif de rendement en cliquant directement sur la case.

Une fois les doses calculées pour toutes vos parcelles de vigne, vous pouvez passer à la saisie des apports prévus (Etape 5).

Etape 5 : Saisir les apports prévus par parcelle

Dans ce même tableau, partie droite, il s'agit maintenant de saisir la prévision de fractionnement minéral et organique, sachant que cette prévision ne doit pas dépasser le besoin calculé (Etape 4).

Les éventuels apports déjà saisis avant la réalisation du calcul des besoins sont déjà renseignés dans le tableau si vous avez accepté de les reporter dans votre plan de fumure prévisionnel (voir Etape 3). Si non, soyez vigilant au dépassement de la dose calculée !

Les différents symboles de la partie gauche du tableau, permettent d'accéder aux fonctionnalités suivantes :

	Saisir un nouvel apport prévisionnel
	Modifier un apport prévisionnel déjà saisi
	Supprimer un apport prévisionnel déjà saisi

	Transformer un apport prévisionnel saisi en réalisé
	Indique que l'apport concerné a été repris depuis les apports réalisés avant la réalisation du plan de fumure (Etape 3) ou a été transformé de prévisionnel en réalisé (bouton ci-dessus)

Cliquez sur ce crayon pour saisir un nouvel apport prévisionnel. Vous arrivez sur un espace identique à la saisie d'une intervention. Complétez votre apport puis validez votre saisie.

A la différence de la saisie d'un apport réalisé, vous n'allez pas enregistrer une date mais une période envisagée d'apport.

Vous pouvez sélectionner plusieurs parcelles à la fois, concernées par le même produit, la même période et même quantité d'apport prévisionnel, en cochant en bout de ligne les dites parcelles.

N° Îlot	N° Parc.	Parcelle	Culture	Culture précédente	Surface totale	Surface travaillée	N	P205	K20	DRE	
14	16	LES LONGEROIES	vigne vinifère (Chardonnay)	vigne vinifère	0.07 ha	0.07 ha	0	30	30		
17	58	CS.CHAMBOLE	vigne vinifère (Chardonnay)	vigne vinifère	0.42 ha	0.42 ha	0	30	30		

Une fois votre apport paramétré, vous avez plusieurs choix d'enregistrement.

Enregistrer l'intervention

Soit vous enregistrez votre intervention prévue et vous revenez au tableau initial de votre plan de fumure prévisionnel.

Enregistrer l'intervention et conserver la sélection de parcelles

mais vous resterez sur la même page. Vous pourrez alors saisir un second apport prévisionnel et votre sélection de parcelles sera conservée.

Après chaque apport enregistré, vous retrouvez dans le tableau de synthèse le détail des apports prévus.

Fil' infos n° 88

Plan de fumure sur vignes

Février 2021

Engrais	Période	Surf trav	Qté engrais /ha	N dispo /ha	
OVITONIC	Fin Février	0.07	1.5 t	0	
OVIBIO 3-5-7	Fin Février	0.13	2.2 t	33	
OVITONIC	Fin Février	0.42	1.5 t	0	
OVITONIC	Fin Février	0.46	1.5 t	0	
OVITONIC	Fin Février	0.75	1.5 t	0	

Au fur et à mesure de la saisie des apports prévisionnels, la colonne « N restant à apporter » se met à jour.



En zone vulnérable, cette colonne ne doit pas être négative (en rouge dans le tableau). Si c'est le cas, modifiez les apports prévus.

13 parcelles - 4.24 ha											
N° Îlot	N° Parc.	Nom Parc.	Culture	Culture Précédente	Surf cultiv	Obj Rdt	N à apporter	N restant à apporter			
14	16	LES LONGEROIES	vigne vinifère (Chardonnay)	vigne vinifère	0.07	38	30				30
17	20	CS_CHAMBOLE	vigne vinifère (Chardonnay)	vigne vinifère	0.13	38	30				-3
17	58	CS_CHAMBOLE	vigne vinifère (Chardonnay)	vigne vinifère	0.42	38	30				30



Soyez également vigilant sur vos périodes d'apport. Des périodes d'interdiction d'épandage sont prévues dans l'arrêté national.

Ainsi l'épandage de tous types de fertilisants (organiques et minéraux) est interdit sur vignes **du 15 décembre au 15 janvier**.

Des périodes supplémentaires d'interdiction d'épandage ont été validées dans l'arrêté préfectoral, à savoir :

⇒ **Type I : du 1^{er} juillet jusqu'aux vendanges et du 15 décembre au 15 janvier.**

⇒ **Type II et III : du 1^{er} juillet au 31 janvier**

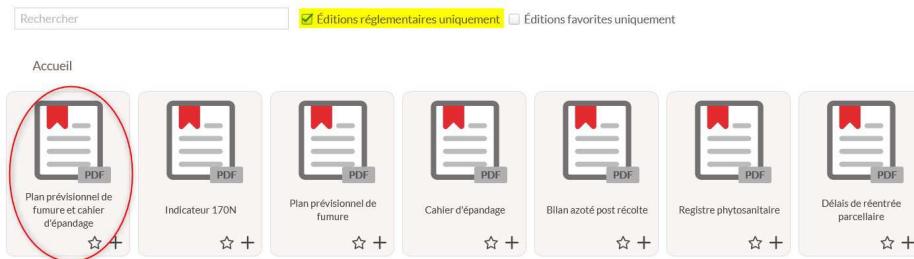
L'épandage des effluents viti-vinicoles est autorisé après les vendanges.

Etape 5 : Éditer vos documents réglementaires

Menu Documents

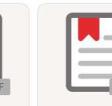
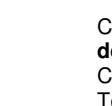
Enfin, si besoin, vous pouvez éditer vos documents réglementaires et, en particulier, le détail de votre plan de fumure prévisionnel.

Cochez « Editions réglementaires uniquement ».



Rechercher Éditions réglementaires uniquement Éditions favorites uniquement

Accueil

-  PDF
Plan prévisionnel de fumure et cahier d'épandage ☆ +
-  PDF
Indicateur 170N ☆ +
-  PDF
Plan prévisionnel de fumure ☆ +
-  PDF
Cahier d'épandage ☆ +
-  PDF
Bilan azoté post récolte ☆ +
-  PDF
Registre phytosanitaire ☆ +
-  PDF
Délais de réentrée parcellaire ☆ +

Puis cliquez sur l'édition « Plan prévisionnel de fumure et cahier d'épandage ». Ce document regroupe en une seule édition tous les éléments demandés dans le cadre de la directive nitrates.

Fil' infos n° 88

Plan de fumure sur vignes

Février 2021

Vos contacts Bourgogne Franche-Comté

Chambre Départementale d'Agriculture
de Côte d'Or
Cathie CUISIN
Tel : 03 80 28 81 27
mesparcelles@cote-dor.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
de la Nièvre
Vivien VACHER / Marie Luce BAUDOT
Tél : 07 84 29 08 07
mesparcelles@nievre.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
de l'Yonne
Cédric DEBBAH
Tél : 03 86 94 28 44
Port : 06 31 51 40 31

Emilie SCHAEFFLER
Tél : 03 86 94 22 20
Port : 06 88 63 22 18

Julian MARTIN
Tél : 03 86 94 26 38
Port : 06 81 61 47 80

Corinne CHANDECLERC
Tél : 03 86 94 22 27

mesparcelles@yonne.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
de Saône et Loire
Mélanie BURLAUD
Tél : 03 85 29 55 58
mesparcelles@sl.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
du Jura
Marie-Pierre CATTET
Tél 03 84 35 03 76
mp.cattet@jura.chambagri.fr

Chambres Départementales d'Agriculture
du Doubs et du Territoire de Belfort
Franck CECH
Tél 03 81 65 52 85

Chambre Départementale d'Agriculture
de haute Saône
Pierrick TARIN
Tel 03 84 77 13 29